

# AU-DELÀ DE L'HORIZON : UNE NOUVELLE ÈRE DES DROITS DE L'ENFANT

## RAPPORT

Ergife Palace Hôtel &  
Centre de Conférence  
ROME, 7-8 AVRIL 2022

Conférence de lancement  
à haut niveau pour la  
nouvelle Stratégie pour  
les droits de l'enfant  
(2022-2027)

Co-organisée par  
le Conseil de l'Europe et la  
présidence italienne du  
Comité des Ministres



Presidency of Italy  
Council of Europe  
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2021 - Mai 2022

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDENF(2022)11

29 juin 2022

## **Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)**

### **Rapport sur la Conférence à haut niveau de lancement de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)**

*Document préparé par le Secrétariat*

[children@coe.int](mailto:children@coe.int)

[www.coe.int/cdenf](http://www.coe.int/cdenf)

## INTRODUCTION

### La conférence, en bref

Le Conseil de l'Europe et la Présidence italienne du Comité des Ministres ont organisé à Rome, les 7 et 8 avril 2022, lors d'une conférence à haut niveau très dynamique intitulée « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant », coorganisée et accueillie par le Conseil de l'Europe et la Présidence italienne du Comité des Ministres et rassemblant plus de 300 participants, des représentants à haut niveau et experts de gouvernements et d'organisations internationales et de la société civile, des médiateurs pour les enfants et des enfants.

Les objectifs de la conférence étaient les suivants : 1) sensibiliser et conférer une visibilité à la nouvelle stratégie tout en renouvelant l'engagement de tous les acteurs en faveur des droits de l'enfant, à une période où l'Europe peut constater que la pleine protection des enfants et de leurs droits est loin d'être une réalité ; 2) présenter la façon dont les États membres prévoient de réaliser les droits de l'enfant au cours des prochaines années et 3) échanger avec d'éminents experts internationaux dans ce domaine y compris des jeunes délégués et construire des partenariats stratégiques.

### La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Le programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » a été lancé il y a seize ans afin de renforcer l'engagement de l'Organisation en faveur des enfants et de leurs droits. Les travaux en la matière ont été guidés par plusieurs stratégies pluriannuelles. La quatrième [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#), formellement élaborée pour la première fois par le [Comité directeur pour les droits de l'enfant \(CDENF\)](#), a été adoptée par le Comité des Ministres le 23 février 2022.

La « Stratégie de Rome » est un instrument européen guidant le Conseil de l'Europe et ses États membres pour atteindre six objectifs stratégiques visant à protéger et promouvoir les droits de l'enfant :

1. une vie sans violence pour tous les enfants ;
2. l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants ;
3. l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants ;
4. une justice adaptée aux besoins de tous les enfants ;
5. donner la parole à chaque enfant ;
6. les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence.

Intitulée « Les droits de l'enfant en action : poursuivre la mise en œuvre et innover ensemble », la nouvelle Stratégie fixe d'une part des « objectifs de mise en œuvre » visant à poursuivre l'action, et énonce d'autre part des « objectifs d'innovation » visant à répondre aux défis actuels tels que les droits environnementaux des enfants ou les problèmes de santé mentale exacerbés par la récente pandémie de covid-19.

La conférence a donné lieu à **plusieurs sessions plénières** et **huit sessions thématiques (ou « conversations approfondies »)** consacrées à quatre thèmes, durant lesquelles les experts ont examiné les récents développements et défis significatifs influant sur les droits de l'enfant. Les conclusions des conversations approfondies et des événements parallèles ont été résumés par les modérateurs et les enfants eux-mêmes le deuxième jour de la conférence lors d'une [présentation](#) (*disponible seulement en anglais*).



Au-delà des enjeux de la nouvelle Stratégie et des orientations qui guideront la mise en œuvre des objectifs stratégiques, la conférence a attiré l'attention sur la situation des **enfants en Ukraine** et les participants se sont penchés sur quelques-unes des réponses urgentes à apporter, par exemple pour protéger la vie et le bien-être des enfants, pour éviter leur recrutement comme enfants soldats et pour soutenir les migrants et les réfugiés, qu'ils soient accompagnés ou non.

Un groupe de 12 [jeunes délégués](#) a participé activement à la conférence tout au long des deux jours. Il comprenait 10 enfants et adolescents âgés pour la plupart de 16-17 ans – Amber, Bárbara, Carlotta, Claudia, Ella, Eva, Francesco, Irene, Lana et Viktoryia – qui avaient contribué à la préparation de la Stratégie en 2021, avec le soutien de consultants spécialisés et de facilitateurs de Défense des Enfants International (DEI) Italie. Deux jeunes militants plus expérimentés, Alisha et Konstantinos, ont par ailleurs été invités comme orateurs à différentes sessions thématiques ou « conversations approfondies ». En marge du programme principal de la conférence, les jeunes délégués ont tenu des sessions parallèles pour présenter les six priorités thématiques et ont eu des dialogues ouverts avec Mme Elena Bonetti, ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille, M. Robert Spano, président de la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du CDENF, et Mme Rosario Farmhouse, vice-présidente du CDENF. Le rapport remis au Conseil de l'Europe par DEI Italie rendra compte plus en détail des contributions des jeunes délégués à la conférence et de leurs recommandations.



Le programme complet de la conférence peut être consulté [ici](#), tout comme les [présentations et discours](#).

### Participants et écho médiatique

La conférence a réuni plus de 300 participants, dont la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, hôtes de l'événement. Vingt ministres, vice-ministres ou secrétaires d'État, un grand nombre de représentants à haut niveau d'organisations internationales et d'autres responsables des États membres (notamment les délégués du CDENF), 15 médiateurs, une vingtaine de représentants de la société civile, des représentants de divers organes du Conseil de l'Europe et d'autres experts internationaux, auxquels se sont joints les 12 jeunes délégués susmentionnés, ont assisté à cet événement. La liste complète des intervenants se trouve sur la [page internet de la conférence](#).

Pour garantir aux enfants une expérience satisfaisante, sûre et positive, tous les participants ont été priés de s'engager à respecter un [code de conduite](#) lors de leur inscription à la conférence.

La conférence a été largement couverte par les médias sociaux, ce qui a donné un grand élan à l'identifiant @coe\_children et au hashtag #CoE4Children.



### Analyses twitter @coe\_children – 4-11 avril 2022

Impressions	Engagement	Visites de profil	Clicks lien	Aime	Retweets	Commentaires
70822	1489	216	101	385	206	31

## Cérémonie d'ouverture et sessions à haut niveau



La cérémonie d'ouverture a débuté par une présentation de la nouvelle Stratégie, suivie d'un échange sur ses objectifs stratégiques, au cours duquel a été mise en lumière la nécessité de rester vigilant et d'adapter les programmes gouvernementaux aux défis émergents et aux nouvelles situations de crise, tout particulièrement les conséquences, à court et long terme, du conflit armé en Ukraine sur les enfants. Un message écrit du Président du Conseil des Ministres de la République italienne, **M. Mario Draghi**, a été présenté à la conférence. Il soulignait l'engagement ferme pris par l'Italie au titre de la Stratégie à protéger et promouvoir les droits de l'enfant, ainsi que la nécessité pour toutes les parties prenantes d'assumer la responsabilité de le mettre en œuvre. Le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale, **M. Benedetto Della Vedova**, a indiqué que la protection des droits de l'enfant dans les environnements en ligne et hors ligne était une priorité pour l'Italie, et a insisté sur la nécessité d'une réponse forte pour mettre fin au conflit armé en Ukraine. La ministre de l'Égalité des chances et de la Famille, **Mme Elena Bonetti**, a attiré l'attention sur le rôle important joué par les enfants tout au long du processus de rédaction de la nouvelle Stratégie et sur la nécessité de garantir la participation des enfants à tous les domaines qui les concernent, y compris l'élaboration des politiques et les réponses aux situations de crise. Elle a par ailleurs évoqué la responsabilité incombant aux États de bâtir un avenir pour les droits de l'enfant qui soit à la hauteur des rêves et des aspirations des enfants. Enfin, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, **Mme Marija Pejčinović Burić**, a mis l'accent sur les résultats de la précédente Stratégie (Stratégie de Sofia) dans chacun des cinq précédents domaines prioritaires. Elle a aussi insisté sur les futurs défis et sur la nécessité de collaborer avec les organisations internationales et les autres parties prenantes, notamment dans le cadre de projets de coopération, pour améliorer la protection des enfants.

Lors de la première session plénière à haut niveau, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), **M. Tiny Kox**, la Commissaire aux droits de l'homme, **Mme Dunja Mijatović**, la Présidente du CDENF, **Mme Maria-Andriani Kostopoulou**, la Vice-Présidente de la Commission européenne, Démocratie et démographie, **Mme Dubravka Šuica**, et plusieurs jeunes délégués ont débattu du rôle des organisations internationales dans l'avancement des droits de l'enfant. **Lana, Eva, Francesco, Victoria et Claudia** ont donné leurs points de vue pour expliquer quels sont les attentes, les espoirs et les craintes d'un enfant en 2022. L'objectif de cette présentation était de poser les bases d'un échange fructueux et constructif entre les participants, adultes comme enfants.

Dans la foulée, l'Ambassadeur de l'Ukraine auprès de la République italienne, M. Yaroslav Melnyk, a lu une déclaration de la Première Dame d'Ukraine, **Mme Olena Zelenska**. Dans son allocution, celle-ci a énuméré les droits de l'enfant ayant été violés depuis le début de l'agression armée russe contre l'Ukraine, puis l'histoire d'une adolescente de 16 ans de Marioupol a ensuite été racontée.

Lors de la deuxième session plénière à haut niveau, **19 représentants à haut niveau d'États membres du Conseil de l'Europe** et **sept représentants d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales** ont exprimé et renouvelé leur engagement à l'égard de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant. Ils se sont aussi engagés en faveur de partenariats stratégiques et d'une coopération en Europe, afin que la mise en œuvre de la Stratégie soit inclusive et transparente à tous les niveaux. Tous les intervenants ont exprimé leur engagement à garantir les droits de l'enfant en Europe et leur volonté d'apporter une réponse forte et coordonnée pour remédier aux conséquences à court et long terme du conflit armé en Ukraine.

La cérémonie d'ouverture et les sessions à haut niveau I et II ont été animées par une célèbre journaliste de la télévision italienne, Mme Giovanna Pancheri.

### **Session plénière et dialogue**

#### ***Une Stratégie adaptée à une nouvelle réalité : les enfants dans les situations de crise et d'urgence***

Cette première session visait à recenser les principaux risques et violations des droits de l'enfant dans le contexte d'un conflit armé, qu'il s'agisse de l'Ukraine en guerre ou d'autres territoires vers lesquels fuient des enfants. Un autre objectif était de connaître les différentes perspectives sur **les priorités et les principaux défis liés à la protection des droits de l'enfant**. Les participants à cette session ont également examiné comment le Conseil de l'Europe, dans le cadre de son mandat, peut aider ses États membres à maintenir un système de protection de l'enfance opérationnel et réactif, y compris en matière de protection contre les risques spécifiques générés par un conflit armé.

**Mme Barbara Socha**, sous-secrétaire d'État polonaise, Plénipotentiaire du gouvernement pour les politiques démographiques au sein du ministère de la Famille et des Politiques sociales, **M. Aaron Greenberg**, conseiller régional en matière de protection de l'enfance, UNICEF Europe et Asie centrale, **M. Artur Degteariov**, membre du Comité de Lanzarote, et **Mme Elena Botezatu**, La Strada Moldova, ont rendu compte des réactions de leur pays ou organisation au conflit armé en Ukraine, et évoqué les risques et défis à court et long terme pour les enfants.

### Faits et chiffres

- En Ukraine, à la date du 4 avril, au moins 123 enfants avaient été tués et 183 blessés, et les attaques contre les services de base se poursuivaient.
- Plus de 2,5 millions de femmes et d'enfants (soit 90% de l'ensemble des réfugiés dans ce contexte) avaient fui en Pologne à la fin mars 2022 ; 90% des citoyens polonais sont engagés dans l'aide aux réfugiés ukrainiens par différents moyens.
- Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au 1<sup>er</sup> avril, plus de 390 000 réfugiés, dont 35% d'enfants, étaient arrivés en République de Moldova depuis l'Ukraine.
- L'UNICEF, en étroite collaboration avec le gouvernement ukrainien, soutient l'Ukraine en assurant à 50 000 foyers des transferts d'espèces d'urgence et en livrant des fournitures médicales à 615 000 personnes. Elle offre également un accompagnement psychologique en ligne et soutient le service national d'assistance aux enfants.
- De nombreux cas d'enfants disparus, enlevés ou victimes d'abus sexuels ont été signalés pendant les premières semaines du conflit.

### Principales conclusions

- Les enfants évacués des établissements d'accueil ukrainiens et les enfants sans papiers, non accompagnés ou séparés sont dans une situation extrêmement vulnérable.
- Les enfants réfugiés sont particulièrement exposés au risque d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle, notamment dans l'environnement numérique, d'où l'importance des recommandations du Comité de Lanzarote, qui prône une réponse cohérente et intégrée face au problème d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants dans tous les pays qui accueillent des enfants réfugiés.
- Les enfants ont besoin d'un soutien psychologique. Les États membres devraient garantir l'accès gratuit de tous les enfants aux services de santé.
- À leur arrivée dans un pays européen, chaque enfant et les adultes qui l'accompagnent devraient être dûment identifiés et enregistrés. Les situations de vulnérabilité doivent impérativement être repérées et signalées dans les registres. Les enfants devraient être placés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et il convient de rechercher leur famille et de les réunir avec leurs proches.
- L'action collective est essentielle. Un système coordonné de collecte des données devrait être mis en place pour faciliter la communication, les signalements et la coopération entre les institutions et, à l'échelle internationale, entre les différents États membres grâce à un travail transfrontalier de gestion des cas et de suivi.
- Il faut investir à long terme dans les systèmes de protection de l'enfance.
- Les gouvernements devraient mener un travail de sensibilisation et diffuser des messages clairs à la population pour lui dire d'appeler les services sociaux si un enfant réfugié arrive dans le pays. Il est par ailleurs crucial de sensibiliser et de former les personnes qui viennent en aide aux réfugiés.
- La coopération entre le Conseil de l'Europe et les autres parties prenantes est essentielle. La question d'une collaboration avec l'UNICEF est actuellement examinée à l'occasion de l'analyse juridique des systèmes de tutelle et de prise en charge des États membres.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) devraient adapter leurs activités au contexte actuel et adopter une approche globale comprenant une sensibilisation et une formation des professionnels et des bénévoles.
- Le Conseil de l'Europe pourrait fournir des orientations et établir un nouveau cadre pour une réponse globale et coordonnée parmi ses États membres.





### Thème I :

#### **Renforcer les systèmes de protection des enfants face aux situations de crise**

### **Conversation approfondie A**

#### ***Garantir l'accès des enfants à des services de santé mentale de qualité***

*« Il n'y a pas de santé sans la santé mentale. »*

D'après l'UNICEF, en 2021, un enfant sur sept souffrait d'un trouble mental. Cette session visait à examiner pourquoi ce pourcentage est si élevé, et quelles sont les solutions pour faire baisser cette statistique alarmante.

Les intervenants ont rappelé qu'il existe une nette corrélation entre les troubles mentaux et les épreuves rencontrées dans la vie, comme la violence subie dans l'enfance, notamment verbale et sexuelle. Mais d'autres éléments, plus pernicious, ont aussi des répercussions importantes sur la santé mentale des enfants. Par exemple, le cerveau d'un enfant se développe tout au long de sa vie sous l'effet de l'environnement social – tout d'abord les parents, puis les pairs. Or, les récents confinements et le fait d'être coupés de leurs camarades ont privé les enfants de cet aspect fondamental de leur vie. Un autre problème récurrent est le manque d'investissement dans la santé mentale, par opposition à la santé physique. Avec la crise économique puis la pandémie de covid-19, les budgets nationaux consacrés à la santé mentale ont encore diminué. D'après une jeune déléguée de l'UNICEF, la stigmatisation des troubles mentaux est l'une des raisons qui expliquent pourquoi ses pairs ne cherchent pas d'aide. Cela tient en partie au fait que la question de la santé mentale n'est pas suffisamment abordée, en particulier par les enseignants. La jeune déléguée a également mentionné le risque d'une banalisation du stress, qui pourrait conduire ses pairs à penser qu'un état de stress est un état psychologique normal, et par conséquent à ne pas chercher d'aide.

Pour veiller à ce que les enfants ne développent pas de troubles mentaux, il est donc indispensable d'investir dans l'éducation et les soins aux enfants, et dans l'accompagnement des parents et des autres personnes qui s'occupent des enfants. Différentes solutions doivent être envisagées avant la prescription de médicaments, comme le recours aux services psycho-sociaux ou aux pairs, ou encore les mesures mises en place à l'école. De manière générale, l'accès aux soins de santé devrait être universel, en mettant l'accent sur les enfants. Les participants ont également souligné le besoin urgent

de financements pour soutenir la recherche sur la santé mentale des enfants. Les enfants eux-mêmes doivent être associés aux recherches pour que les définitions soient claires, pour qu'il existe davantage d'éléments attestant d'interventions réussies et pour que soient mieux connus les ressorts de l'interaction des jeunes avec un monde en mutation.

Un sujet de débat a été l'équilibre à trouver entre la protection parentale, le consentement de l'enfant et l'envie de l'enfant d'avoir accès aux services de santé mentale. D'aucuns ont argumenté qu'il faudrait des mesures volontaires et non contraignantes pour accéder aux services de santé mentale. L'exemple des enfants nés intersexe illustre ce besoin : toute intervention chirurgicale devrait être retardée tant que l'enfant concerné n'a pas la maturité nécessaire pour décider par lui-même.

Parmi les bonnes pratiques répertoriées dans ce domaine ont été citées la nécessité d'éviter le placement en institution, qui reste fréquent dans l'est de l'Europe, au profit d'un investissement dans la prise en charge de proximité, ainsi que la possibilité donnée aux enfants d'évaluer les services, ce qui peut être très utile pour détecter les lacunes.

### Principales conclusions

- **Un ennemi familier : le niveau extrêmement faible des dotations budgétaires pour la santé mentale, qui sont le plus souvent destinées au traitement, et non à la prévention et promotion du bien-être**  
*« Certains États riches ne consacrent aucun budget à la santé mentale. » - M. David Anthony, chef de la planification et de l'organisation stratégique et des défis émergents pour le Centre de recherche de l'UNICEF - Innocenti*
- **Un problème qui n'est pas nouveau : la médicalisation excessive lors de l'évaluation et de la gestion de la santé mentale, et le manque de soutien de la société**  
*« Les soins de santé mentale concernant les enfants devraient dépasser le paradigme biomédical. Dans la plupart des cas, les interventions biomédicales ne constituent pas un traitement de première intention. Nous devrions investir dans les services psycho-sociaux et le soutien de la société. » - M. Dainius Pūras, ancien rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé*
- **Un facteur important de nature à induire en erreur : les enfants n'étant pas suffisamment associés à la recherche sur la santé mentale, les interventions s'appuient rarement sur des données probantes et concrètes**  
*« Associer les enfants à la recherche peut soulever des préoccupations d'ordre éthique, mais ne pas le faire pose des problèmes éthiques bien plus importants. » - M. Mark Bale, membre du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)*
- **Un problème récurrent : les établissements scolaires, lieux de contact direct avec les enfants, devraient être plus désireux de trouver et proposer des solutions dans le domaine de la santé mentale**  
*« Le système éducatif est trop centré sur les résultats scolaires, et moins attentif à notre bien-être. » - Un des jeunes délégués*

### Principaux messages

- La santé mentale et la santé physique devraient avoir la même importance.
- Investir dans la santé mentale, c'est investir dans le bien-être des enfants.
- Créer des espaces sûrs à l'école... Nous avons besoin d'un changement de paradigme. Être moins centré sur les résultats scolaires et plus attentif au relationnel et à la santé mentale.
- Mobiliser la collectivité pour soutenir les enfants, ne pas avoir automatiquement recours à la médicalisation.
- Écouter les enfants et les associer à la recherche sur la santé mentale.
- Reconnaître le caractère évolutif de la capacité des enfants à prendre des décisions sur les questions qui concernent leur propre santé et adapter la réponse des services à la diversité des besoins.

### **Conversation approfondie B**

#### **Reconnaître et faire respecter les droits environnementaux des enfants**

*« Le changement climatique a des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'enfant, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire de l'État partie. » (Philippe Jaffé)*

*Citation (jeune délégué) : « Les enfants se sentent un peu perdus car ils ne savent pas ce qui est le plus important pour arrêter le changement climatique. Nous nous contentons de regarder mourir notre planète, sans rien faire. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation sur notre planète ? » (jeunes délégués)*

Chaque année, la pollution de l'air, la pollution de l'eau et l'exposition à des substances toxiques, associées à d'autres types d'atteintes à l'environnement, provoquent le décès de 1,5 million d'enfants de moins de 5 ans et sont un facteur de maladie, de handicap et de mortalité précoce. Selon l'UNICEF, près d'un milliard d'enfants dans le monde vivent dans des zones particulièrement exposées aux conséquences du changement climatique et beaucoup d'entre eux risquent d'en mourir ou d'être contraints de quitter leur lieu de vie. Le manque d'actions concrètes pour lutter contre le changement climatique constitue par conséquent une violation des droits de l'enfant.

Les cinquième et sixième objectifs stratégiques de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) prévoient différentes mesures pour protéger et promouvoir les droits environnementaux des enfants. Cette « conversation approfondie » a porté sur les normes environnementales existantes et à venir, sur les principales inquiétudes des enfants et sur plusieurs affaires relatives aux droits des enfants et au droit à un environnement sain portées devant les instances internationales.

Les intervenants, qui représentaient le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et l'ONG espagnole Plataforma de Infancia, ont évoqué leurs travaux réalisés aux niveaux international et national, ainsi que les consultations menées en parallèle auprès des enfants en vue de reconnaître et protéger efficacement le droit fondamental de l'être humain à un environnement sûr, propre, sain et durable, en particulier pour les enfants. Les normes internationales ont été considérées comme des repères pour aller dans la bonne direction et élaborer un programme environnemental selon une approche fondée sur les droits de l'enfant.

Tous les intervenants et participants ont reconnu que les enfants et les jeunes militants constituaient un groupe particulièrement touché par les atteintes à l'environnement, mais qu'ils étaient aussi des acteurs de premier plan dans la lutte contre le changement climatique. Profondément préoccupés (éco-anxiété) par l'urgence d'agir efficacement, ils veulent faire partie de la solution. Il est admis à une très large majorité que pour lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, il faut modifier les structures humaines et sociétales, faire évoluer les comportements et les mentalités, dispenser une éducation à l'environnement à l'école et, enfin, permettre aux enfants de se faire entendre sans craindre de représailles.

Les enfants ayant participé aux discussions ont fait part de leur frustration et posé les questions fondamentales suivantes : à quoi sommes-nous prêts à renoncer (niveau de vie, mode de vie) pour sauver notre planète ? Sommes-nous prêts à renoncer à la technologie et aux ressources dont nous n'avons pas besoin ? La société est-elle disposée à changer ? Ils ont appelé à une évolution urgente des mentalités et à la mise en place de petits changements dans nos vies quotidiennes.

### **Principales conclusions**

L'action doit venir de différentes parties prenantes.

Les enfants sont des acteurs de premier plan. Ils ont le pouvoir d'agir, mais il faudrait leur accorder davantage de place :

- les enfants peuvent être porteurs de changements positifs en modifiant leur comportement et en influant sur le comportement de leur entourage ;
- les enfants devraient exprimer leurs inquiétudes et leur colère et défendre leurs droits.

Les gouvernements devraient :

- adopter des cadres juridiques et politiques nationaux portant sur le changement climatique et la protection de l'environnement, qui traitent ces questions sous l'angle des droits de l'enfant ;
- créer des espaces sûrs permettant aux enfants de s'exprimer, en protégeant les défenseurs des droits de l'homme, enfants comme adultes, contre les représailles ;
- garantir l'accès des enfants à la justice dans les affaires ayant trait au climat ;
- veiller à ce qu'une éducation à l'environnement soit dispensée à tous les niveaux, tant pour les enfants que pour les professionnels (par exemple en inscrivant cette obligation dans la loi) ;
- sensibiliser les enfants et les adultes pour faire émerger de nouveaux comportements et changer les mentalités (justice intergénérationnelle).



**Thème II :**  
**Développer les capacités des enfants et surmonter les obstacles à leur droit de participation**

**Conversation approfondie A**

***Promouvoir les consultations juridiques comme moyen de renforcer l'accès des enfants à la justice***

*« Il n'y a pas de modèle unique en matière de cliniques juridiques. »*

Les cliniques juridiques visent à mettre en œuvre les droits de l'enfant dans la loi, la politique et la pratique. Pour ce faire, elles font non seulement bénéficier les enfants d'une assistance juridique, par exemple sous la forme du soutien d'un avocat ou de l'accès aux instances internationales, mais font aussi profiter les jeunes d'une expérience de plaidoyer spécifique et de compétences de recherche particulières, apportent un éclairage global sur les aspects méconnus de la vie des enfants, développent les compétences juridiques des futurs avocats spécialisés dans les droits de l'enfant, permettent d'obtenir des voies de recours en cas de violation des droits de l'enfant devant les juridictions nationales ou internationales (voir, par exemple, l'affaire *O'Keeffe c. Irlande*, 2014) et engagent à mener des réformes.

Pour montrer quelle forme peuvent prendre ces cliniques juridiques, les participants ont pris l'exemple des Centres de défense sociojuridiques, qui donnent aux enfants un accès effectif à la justice et à des réparations. Ces centres appliquent une Stratégie de plaidoyer fondée sur des éléments probants à tous les niveaux, dispensent des formations aux professionnels des droits de l'enfant, suivent la mise en œuvre de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, assurent une mission d'orientation, proposent soutien et accompagnement, et sont à l'écoute de l'enfant tout en lui donnant des informations complètes. Ils appliquent une approche respectueuse de l'enfant, disposent d'une équipe pluridisciplinaire et présentent un caractère inclusif : tous les enfants sont des titulaires de droits, qui doivent être écoutés et entendus. Cela implique une participation active des enfants – laquelle nécessite de leur donner les moyens d'être des acteurs du changement – ainsi qu'une sensibilisation et mobilisation sociales : il s'agit d'informer, d'éduquer, de défendre et de suivre les droits de l'enfant dans la politique, la loi et la pratique.

Les participants à cette session ont mis en avant de nombreuses pratiques prometteuses dans ce domaine, notamment le soutien par les pairs dans le système juridique, l'intervention de médiateurs et de la société civile, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, la création d'un réseau chargé de promouvoir les cliniques juridiques en Europe, et la participation constructive des enfants et des jeunes. Ils ont aussi évoqué les difficultés qui peuvent être inhérentes au modèle de clinique juridique, comme la question du consentement parental dans les conflits d'intérêts susceptibles de survenir entre les enfants et leurs parents. Aux Pays-Bas, par exemple, un enfant peut écrire une lettre au juge, qui la lira au tribunal, et peut être entendu directement par un magistrat à partir de l'âge de 12 ans, mais le consentement parental reste nécessaire si l'enfant veut saisir la justice. D'autres points à développer sont l'intervention des avocats bénévoles et le cas des enfants qui atteignent l'âge de 18 ans au cours de la procédure judiciaire, ce qui soulève des questions sur les voies de recours, les juridictions compétentes, la procédure pour changer d'avocat, etc. Par ailleurs, un problème considérable a été abordé, celui des données. De nombreux enfants n'osent toujours pas parler de leur expérience, surtout s'il s'agit d'une grave infraction, ce qui empêche de connaître les chiffres réels et crée une « boîte noire ».

### **Principales conclusions**

#### **Les cliniques juridiques :**

- prodiguent conseils et soutien dans les affaires individuelles ;
- prévoient des actions en justice stratégiques aboutissant à une révision de la législation et à un système judiciaire plus adapté aux enfants ;
- sont un investissement dans les compétences des futurs avocats spécialisés dans les droits de l'enfant, qui s'appuie sur la mise en œuvre d'une méthodologie clinique ;
- sont pluridisciplinaires et inclusives.

#### **Recommandations**

- Plaider pour une approche plus coordonnée, par exemple en créant un réseau de cliniques juridiques dans tous les États membres du Conseil de l'Europe ;
- promouvoir la coopération entre les universités, les praticiens du droit, les médiateurs et les organisations internationales non gouvernementales ;
- examiner comment les cliniques juridiques peuvent faire remonter des informations aux services juridiques, aux tribunaux et aux décideurs politiques.

## **Conversation approfondie B**

### **Comprendre les difficultés rencontrées par les enfants en tant que défenseurs des droits**

*Citations : « Si on n'écoute pas les enfants, on ne peut pas faire avancer les choses en ce qui concerne l'égalité sociale et les droits de l'enfant. » (Jana)*

*« N'oubliez pas que les violations des droits de l'homme qui sont commises aujourd'hui seront la cause des conflits de demain. Travaillons tous ensemble pour inclure d'autres régions du monde et faire en sorte que chaque enfant qui défend les droits de l'homme jouisse de ses propres droits. » (Alex, citation provenant des enfants conseillers de notre équipe consultative sur les enfants)*

*« La présence d'enfants dans une salle n'est pas toujours synonyme de participation des enfants. » (Theoni Koufonikolakou, ENOC)*

*« En l'absence d'opportunités et d'informations, il n'y a pas de droit de participer. » (Konstantinos)*

La Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) comprend un certain nombre d'objectifs visant à protéger et autonomiser les enfants défenseurs des droits de l'homme et à garantir à tous les mêmes opportunités, le même droit de participer et le même accès à la justice. En s'appuyant sur l'expérience des enfants militants et défenseurs des droits de l'homme, cette « session approfondie » a exploré les principales difficultés auxquelles les enfants sont confrontés lorsqu'ils défendent les droits de l'homme, les risques auxquels ils s'exposent et les mesures qui doivent être prises pour garantir leur droit de s'exprimer, pour renforcer leur résilience, pour prévenir tout préjudice ou pour y répondre. Le CDENF examinera les conclusions de cette discussion lorsqu'il rédigera le rapport sur les enfants défenseurs des droits de l'homme, qui est prévu dans son mandat avant fin 2023.

Les intervenants partageaient l'avis que le principal obstacle pour les enfants défenseurs des droits de l'homme provenait du manque de reconnaissance général de leur existence et de la mauvaise compréhension de leur rôle, de leur statut et de leurs droits par les adultes et par les autres enfants eux-mêmes. Autre problème évoqué, l'absence d'égalité des chances pour tous les enfants, qui empêche les enfants en situation vulnérable de défendre les droits de l'homme.

L'existence de risques allant de pair avec le rôle croissant et important que jouent les enfants qui défendent leurs droits et les autres droits de l'homme a été reconnue. Les participants ont affirmé qu'il était crucial de veiller à ce que la participation des enfants défenseurs des droits de l'homme soit inclusive, émancipatrice et durable, à ce que le cadre mis en place à cette fin soit sûr et à ce que l'accès à la justice soit garanti aux enfants victimes de violations des droits de l'homme.

Les participants ont souligné la nécessité de créer des espaces et mécanismes participatifs en ligne et hors ligne dans les institutions ou organisations telles que le Conseil de l'Europe pour veiller à la prise en compte de la parole des enfants dans les débats et les processus d'élaboration des politiques. Pour garantir la participation des enfants, il faudrait instaurer un environnement protecteur, en mettant en place des mécanismes pour suivre les risques et les menaces, et se tenir prêt à y répondre. Les enfants devraient par ailleurs bénéficier du soutien des adultes et recevoir des informations suffisantes sur les règles encadrant ces mécanismes, sur les possibilités dont ils disposent pour les développer et sur les risques qu'ils pourraient courir en s'exprimant.

Enfin, les enfants ont été encouragés à trouver un « thème de prédilection » qu'ils aimeraient promouvoir et à avoir confiance lorsqu'ils prennent la parole pour défendre leurs droits. Les défenseurs adultes et enfants devraient chercher des solutions ensemble sur un pied d'égalité.

#### **Principales conclusions**

- Récemment, il y a eu une mobilisation croissante des enfants qui défendent les droits de l'homme.
- Les enfants défenseurs des droits de l'homme devraient être juridiquement reconnus et protégés. Les institutions européennes et internationales devraient recenser les mesures pratiques à mettre en place par les pays.
- Il faut encore développer une véritable culture participative.
- Des informations transparentes sont nécessaires pour que les enfants aient accès à leurs droits et gèrent leurs attentes.
- Les enfants ont besoin d'être soutenus pour jouir pleinement de leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et d'être protégés lorsqu'ils prennent la parole pour défendre leurs droits.
- Les systèmes éducatifs ont un rôle crucial à jouer en encourageant les enfants à exercer leur droit de participer, à développer leurs capacités, à se voir accorder l'espace nécessaire à leur engagement citoyen et à améliorer la culture démocratique (y compris dans un calendrier scolaire très chargé).
- Les enfants sont parfois plus forts et mieux protégés lorsqu'ils font partie de mouvements solides.





**Thème III :**  
**Garanti la protection des droits de l'enfant dans un monde technologique en évolution rapide**

**Conversation approfondie A**

**Protéger les enfants des abus et de l'exploitation sexuels en ligne**

*« Chaque fois qu'on retire une image, on empêche un enfant de subir un nouveau traumatisme. »*  
(Susie Hargreaves, directrice générale de l'Internet Watch Foundation)

Le développement de plus en plus rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) offre aux enfants de formidables possibilités d'apprendre, d'échanger, de se divertir, etc., mais dans le même temps cette évolution accroît les risques que les enfants soient victimes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne. En 2021, l'Internet Watch Foundation (IWF) a confirmé que plus de 252 000 signalements effectués concernaient des images d'abus sexuels sur des enfants, ce qui correspond à des millions d'images et de vidéos. Dans 68% des cas, ce sont des enfants de 11 à 13 ans qui étaient représentés. Pour lutter contre ce phénomène, l'IWF reçoit des signalements anonymes et mène des recherches proactives pour retirer à temps les matériels d'abus sexuels sur enfants et empêcher tout nouveau traumatisme des enfants. L'IWF travaille avec la police pour aider à identifier les enfants victimes qui figurent sur ces matériels et protège son personnel chargé d'examiner ces contenus. Leur liste d'URL ou « liste noire » contenant les « empreintes digitales » des matériels d'abus sexuels sur enfants identifiés est ensuite diffusée à l'échelle internationale et utilisée par les plus grandes entreprises d'internet.

Environ 70% des matériels d'abus sexuels sur enfants détectés par l'IWF en 2021 étaient des images autogénérées. Face à ce phénomène, le Comité de Lanzarote a décidé de consacrer son deuxième rapport de mise en œuvre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants. Ce rapport, qui couvre 43 États parties européens à la Convention de Lanzarote, donne des pistes pour améliorer le cadre juridique, prévenir cette forme particulière d'exploitation sexuelle des enfants, mener des enquêtes et des poursuites, et améliorer l'identification et la protection des victimes.

Il a été souligné que les auteurs d'infractions de grooming (solicitation d'enfants à des fins sexuelles) prenaient contact avec les enfants en discutant avec eux, et non au moyen d'images, ce qui appelle à revoir les méthodes de détection des abus sexuels en ligne.

Les participants ont également insisté sur l'importance de la participation des enfants. Il est ainsi essentiel de consulter les enfants dans le cadre des politiques visant à améliorer leur sécurité en ligne. Sur cette base, le Comité de Lanzarote a associé des enfants à son dernier rapport de suivi sur les défis soulevés par les matériels sexuels autogénérés par des enfants. Le principal défi dans ce domaine est de respecter et d'appliquer le droit de l'enfant d'être entendu, tout en évitant d'exposer l'enfant à des notions sensibles qui pourraient être une source de traumatisme. Par ailleurs, les décideurs politiques, les entreprises, la société civile et les adultes en général doivent agir sans attribuer de responsabilités excessives aux enfants en la matière.

Une autre tendance inquiétante pour les enfants est le développement du métavers, une nouvelle technologie qui leur permettra de faire des expériences et de naviguer dans une réalité virtuelle. D'après les recherches effectuées par le Centre de lutte contre la haine en ligne, un abus se produit toutes les sept minutes lors d'une discussion en réalité virtuelle. Les enfants courent aussi davantage de risques de faire l'objet de sollicitations à des fins sexuelles par le biais de la messagerie instantanée ou du casque, d'où la difficulté à remonter la trace des abus et à effectuer des signalements. Parmi les suggestions faites pour protéger les enfants dans ce nouvel environnement, on peut citer la nécessité de combattre le problème à la racine, en menant des campagnes d'éducation et de sensibilisation, en renforçant les techniques de vérification de l'âge et en continuant de mobiliser les entreprises du secteur des technologies pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne.

Enfin, les participants ont souligné que le futur texte juridique de l'Union européenne sur cette question devrait systématiquement considérer l'intérêt supérieur de l'enfant comme une considération primordiale. Bien qu'il soit nécessaire de trouver un juste équilibre avec le droit au respect de la vie privée, les enfants ne devraient jamais être relégués au second plan lors de la recherche de cet équilibre.

#### Principales conclusions et recommandations

- La **sensibilisation à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants en ligne** est essentielle, tant pour les enfants que pour les parents/personnes qui s'occupent des enfants.
- Les enseignants devraient être mieux formés pour traiter cette question.
- Le droit au respect de la vie privée et la lutte contre les abus sur enfants ne devraient pas être érigés en priorité au détriment l'un de l'autre.
- Une approche culturelle devrait être adoptée dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants en ligne.
- Les entreprises du secteur des technologies devraient être davantage sensibilisées à leur responsabilité de protéger les enfants dans le monde en ligne. Les gouvernements sont priés de suivre les recommandations formulées par le **Comité de Lanzarote dans son dernier rapport de suivi** afin de répondre efficacement aux **défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants**.

## **Conversation approfondie B**

### **Intelligence artificielle – maximiser les opportunités tout en minimisant les risques**



*« Tant que notre système fera passer l'optimisation des bénéfices et la croissance avant la sécurité des enfants, nous n'aurons pas le monde numérique que les enfants méritent. » (Leanda Barrington-Leach)*

*« Les jeunes sont peut-être 10% aujourd'hui, mais ce sera 100% demain. » « Il est temps de considérer les technologies et l'intelligence artificielle comme des outils pour lutter contre les problèmes, et non pour les créer. » (Alisha Arora)*

Le troisième objectif stratégique de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) recense les risques et les avantages des technologies artificielles. Cette session approfondie visait à contribuer à cet objectif en explorant l'impact positif et négatif potentiel des systèmes d'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant, afin de trouver des solutions pour maximiser les opportunités tout en réduisant les risques le plus possible. Les principales conclusions de cette discussion seront prises en compte par le CDENF lorsqu'il préparera un rapport sur les droits de l'enfant et l'intelligence artificielle, prévu d'ici à 2025 selon son nouveau mandat.

Les intervenants ont estimé que les enfants constituaient un groupe particulièrement vulnérable dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ils ont évoqué les nombreux éléments qui prouvent l'existence de risques importants pour la santé physique et mentale des enfants, y compris leur développement. Le manque de sécurité est notamment lié aux systèmes ordinaires d'intelligence artificielle qui sont intégrés dans toute une gamme de produits et services utilisés par les enfants : jeux vidéo, réalité virtuelle, moteurs de recherche, agents conversationnels (chatbots) ou neuroprothèses. Les risques comprennent l'addiction, l'exploitation commerciale, la radicalisation, l'exposition aux stéréotypes de genre, la violence sexuelle (y compris la pornographie) et les abus sexuels sur enfants.

Partant, l'un des grands enjeux est de se doter de cadres nationaux réglementant l'intelligence artificielle qui soient fondés sur les droits de l'enfant, de manière à ce qu'ils reconnaissent les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, conformément à l'Observation générale n° 25 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, et énoncent les droits et obligations des acteurs compétents (adultes, développeurs, responsables du traitement des données, institutions). En outre, il faudrait élaborer des initiatives de sensibilisation et des parcours éducatifs adaptés pour les groupes cibles et les parties prenantes, en gardant toujours à l'esprit que la responsabilité première de concevoir des systèmes en ligne centrés sur l'enfant n'incombe pas aux enfants, mais aux entreprises et aux pouvoirs publics. Un intervenant a également mentionné l'importance d'approfondir la coopération entre neuroscientifiques et juristes dans le cadre de la recherche.

À l'inverse, l'intelligence artificielle a aussi été reconnue comme une source d'opportunités pour les enfants et la société, par exemple pour trouver des centres d'hébergement sûrs pour les réfugiés, améliorer la découverte de nouveaux médicaments et les traitements médicaux, automatiser les tâches afin de réduire les émissions de CO2. Il a été recommandé que les gouvernements investissent dans l'intelligence artificielle pour le bien de la société et réunissent les principales parties prenantes pour faire de la sécurité numérique des enfants une priorité.

#### **Principales conclusions**

- Il faudrait des cadres juridiques sur l'intelligence artificielle utilisée spécifiquement par les enfants, ou sur les systèmes qui concernent les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Même s'il existe des initiatives visant à réglementer l'intelligence artificielle en Europe, nous avons besoin de cadres qui correspondent précisément aux caractéristiques, aux besoins et aux intérêts des enfants et des jeunes, ce qui suppose de mener des analyses d'impact adaptées.
- Nous devons promouvoir une culture de la sécurité et du respect de la vie privée de l'enfant ainsi que la sécurité dès la phase de conception.
- Des espaces doivent permettre une interaction entre les différentes parties prenantes, notamment les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs du secteur, les organisations internationales, les enfants et les jeunes, afin de donner une cohérence à la prise de décision.



#### Thème IV : Stratégies nationales pour la prévention des violences faites aux enfants

##### ***Conversation approfondie A*** ***Renforcer la collaboration entre les organismes***



*« La consultation des enfants montre que ceux-ci sont plus enclins à révéler des violences dans un environnement qui leur est adapté. » (Olivia Lind)*

Les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence ont défini une approche-type pour l'adoption, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence. Dans cette optique, le premier objectif stratégique de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027) prévoit un certain nombre de mesures destinées à renforcer les systèmes juridiques et la collecte de preuves, en développant la prévention et en consolidant les systèmes de signalement et de réponse grâce à des approches pluridisciplinaires et interinstitutionnelles. Cette « session approfondie » visait à mettre en commun les bonnes pratiques nationales en matière de coordination des services, de collaboration interinstitutionnelle et de mécanismes de collecte de données afin de gérer et de prévenir plus efficacement la violence à l'encontre des enfants, notamment dans le cadre des systèmes de signalement pour les professionnels et dans des situations de crise telles que la pandémie actuelle.

Les intervenants ont présenté les nouveaux cadres politiques et juridiques visant à prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants en Espagne et en Italie. Concernant les bonnes pratiques communiquées, il est important de souligner la nécessité d'une large définition de la violence à l'égard des enfants, la création d'un cadre complet couvrant notamment la promotion, la prévention, la prise en charge et la réparation dans différents domaines auxquels sont associés les enfants (comme l'école), l'adoption de plusieurs mesures destinées à protéger les enfants dans un contexte de violence à l'égard de leur mère, la promotion du droit de l'enfant d'être entendu grâce à de nouvelles normes et à de nouveaux mécanismes permanents, ainsi que la création de différents organismes chargés de

la coordination et de la collaboration interinstitutionnelle et régionale. La collecte de données ventilées et complètes a été jugée vitale pour prévenir la violence et assurer le suivi des dossiers.

D'autres intervenants ont présenté les normes de qualité de la Maison des enfants (Barnahus), en expliquant comment ce modèle était mis en œuvre en Slovénie avec la collaboration du Conseil de l'Europe (projet conjoint DG REFORM de l'Union européenne-Conseil de l'Europe). Ce projet a permis la constitution d'une équipe d'experts interinstitutionnelle solide et cohérente, l'amélioration des mécanismes de participation des enfants et de systématiser l'approche pour bâtir une justice adaptée aux enfants. Parmi les principaux défis identifiés, les participants ont souligné le manque de confiance dans le système de Barnahus, la nécessité d'un engagement politique constant afin de poursuivre les processus à long terme et de partager les informations entre les services qui travaillent ensemble, le besoin de ressources suffisantes et l'importance d'avoir un personnel compétent, engagé et formé.

#### Principales conclusions

- Les États devraient mettre en place des cadres juridiques complets, clairs et précis, dotés de ressources, qui accordent une place importante à la prévention et aux interventions précoces.
- Tous les acteurs devraient être mobilisés et soutenir la mise en œuvre concrète des dispositions juridiques.
- Il convient de faciliter les échanges entre les différents organismes. À cette fin, la loi devrait prévoir des mécanismes clairs et spécifiques.
- Il faudrait une collecte de données pragmatique pour pouvoir utiliser les informations recueillies afin de traiter les questions identifiées.
- La participation des enfants devrait être encouragée de manière plus durable, à la fois individuellement et collectivement.

#### **Conversation approfondie B**

##### ***Une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour prévenir la violence***



*« Malheureusement, on ne peut pas adapter le monde à nos enfants, mais avec une éducation complète à la sexualité, nous pouvons préparer nos enfants au monde dans lequel ils vivent. »*

L'éducation complète à la sexualité (ECS) est un processus d'enseignement et d'apprentissage fondé sur un programme portant sur les aspects cognitifs, émotionnels, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs qui leur donneront les moyens d'être conscients de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres et, enfin, de comprendre leurs droits et de les défendre.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'ECS par les États, l'UNESCO a élaboré des Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité, qui reposent sur les connaissances actuelles et les bonnes pratiques internationales, et tiennent compte de la diversité des contextes nationaux dans lesquels l'éducation à la sexualité est dispensée.

Ce type d'éducation est particulièrement nécessaire car il peut être difficile de mettre en œuvre l'ECS dans la pratique. Le processus de réforme de l'éducation sexuelle en Albanie a illustré ces difficultés ; dans ce contexte national, l'ECS a suscité l'opposition d'organisations régionales et s'est heurtée aux idées fausses que s'en faisaient les enfants eux-mêmes, les enseignants et les parents qui craignaient peut-être que cette éducation aille à l'encontre des valeurs familiales traditionnelles. Un autre problème évoqué lors de cette session était l'accès insuffisant des groupes d'enfants vulnérables à l'ECS. Une jeune déléguée dans le public a ajouté que si l'éducation, concernant le consentement en particulier, est très importante, elle n'est pas suffisante. Elle a demandé instamment que ceux qui peuvent agir sur cette question éduquent les autres sur les possibilités d'ECS pour les enfants.

Pour remédier à ces difficultés, la réforme albanaise propose un cadre intéressant : elle prévoit la formation continue des professionnels (agents de la protection sociale, infirmières, médecins, enseignants), une coordination renforcée entre tous les acteurs, une éducation par les pairs, la participation de responsables associatifs, etc. Ce ne sont là que quelques-unes des pistes de réflexion esquissées pendant cette session, qui s'est conclue sur le constat que les enfants exploreront toujours leur sexualité, y compris en ligne, avec ou sans éducation sexuelle.

#### **Principales conclusions**

La pornographie peut nuire gravement au bien-être psychologique, physique et affectif des enfants et renforcer les stéréotypes de genre néfastes, tout en effaçant la distinction cruciale entre violence et genre. L'éducation complète à la sexualité peut sauver des vies :

- elle doit couvrir la dimension affective du consentement, du plaisir et de l'intimité. Les enfants auront ainsi moins de risques de se maltraiter mutuellement et les enfants victimes d'abus seront plus enclins à parler et à obtenir l'aide qu'ils méritent ;
- le fait de placer le genre et le pouvoir au cœur de l'éducation complète à la sexualité permettra aux enfants d'avoir prise sur leur propre vie et préviendra la violence ;
- les enseignants ont besoin de formation, de ressources et d'accompagnement, mais il faut aussi impliquer les parents ! ;
- l'éducation complète à la sexualité est un guide pour un comportement sain, des relations durables et une vie de famille épanouissante ;
- elle aide les jeunes à réfléchir en amont à ce qu'ils apprécient et à leurs limites personnelles, mais aussi à réagir et à prendre les bonnes décisions dans des situations particulières.

## Intervention par M. Robert Spano, président de la Cour européenne des droits de l'homme



Le président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Robert Spano, a évoqué le rôle de la Convention européenne des droits de l'homme dans le renforcement des droits des enfants. Il a expliqué que ces dernières décennies, la Cour avait développé dans sa jurisprudence une approche plus centrée sur l'enfant et plus humaine. Il a ensuite résumé la récente jurisprudence de la Cour au regard des six objectifs stratégiques de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027). En conclusion, il a souligné que la Cour traitait de plus en plus les enfants comme des bénéficiaires indépendants de tous les droits garantis par la Convention, en exigeant une protection juridique fondée sur le principe primordial de l'intérêt supérieur de l'enfant et en appliquant une approche intersectionnelle.

Le discours de M. Spano peut être consulté [ici](#) (en anglais).



## Session de clôture : « Qu'emportons-nous sur notre chemin vers une nouvelle ère des droits de l'enfant ? »



La session de clôture a permis aux participants d'avancer et de résumer les principales conclusions de la conférence. La session plénière finale a été largement façonnée par les jeunes délégués, qui ont partagé leurs points de vue et leurs impressions sur les deux jours de conférence et sur le processus participatif dans son ensemble, sous l'égide de DEI Italie.



Mme Andriani Kostopoulou, présidente du Comité Directeur pour les droits de l'enfant, a insisté sur l'importance cruciale de la nouvelle Stratégie pour le Conseil de l'Europe, qui est la première formellement préparée par le CDENF. Chaque paragraphe de la Stratégie a ainsi été examiné formellement au niveau intergouvernemental. Le soutien accru des États membres a été jugé déterminant pour la création du CDENF en 2020, qui partage l'objectif de faire réellement progresser

les droits de tous les enfants en Europe. Mme Kostopoulou a affirmé que les enseignements tirés de la conférence seraient pris en compte pour appliquer la Stratégie. La présidente et la vice-présidente du CDENF ont tenu une session privée, apparemment très fructueuse, avec des enfants. Les enfants ont été encouragés à continuer de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie.

M. Alfredo Ferrante, chef de la Division des relations internationales, Service des politiques familiales, Bureau du Premier ministre, et membre du Bureau du CDENF, a insisté sur l'engagement remarquable des ministères nationaux par rapport à la Stratégie et sur celui de la Présidence italienne du Comité des Ministres dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. Il a souligné qu'il appartenait à toutes les parties prenantes présentes à la conférence de mettre en œuvre la Stratégie aux niveaux européen et national.

Enfin, la cheffe de la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe et coordonnatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Mme Regina Jensdottir, a expliqué comment la Stratégie orienterait les actions de l'Organisation au cours des prochaines années. Elle a annoncé que la Division des droits des enfants travaillait sur une série d'outils opérationnels qui faciliteront le suivi de la mise en œuvre. La Stratégie devrait continuer à mobiliser tous les organes et secteurs du Conseil de l'Europe pour intégrer les droits de l'enfant dans la totalité de leurs travaux, et la mise en place de partenariats stratégiques avec les organisations internationales et celles de la société civile se poursuivra également. Mme Jensdottir a exprimé l'engagement du Conseil de l'Europe à continuer de travailler pour et avec les enfants en vue d'insuffler un véritable changement, et de traiter les enjeux actuels et les besoins réels des enfants. Elle a remercié chaleureusement tous les jeunes délégués, ainsi que les autorités italiennes pour leur accueil et l'excellente organisation de la conférence.

Toute la documentation et le matériel relatifs à la conférence sont accessibles via la [page web dédiée](#).

[www.coe.int/children](http://www.coe.int/children)

FRA

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.



Presidency of Italy  
Council of Europe  
November 2021 - May 2022

Présidence de l'Italie  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2021 - Mai 2022

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE